

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 08/07/2025

VOI.25.00.A01912

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE RONDE DU FORT GRIFFON

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu la demande de la DIRECTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES VERTS  
Considérant que des travaux de fauche des espaces verts rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 31/07/2025 RUE DE RONDE DU FORT GRIFFON

ARRÊTE

**Article 1 :** Le 31/07/2025, le stationnement des véhicules est interdit RUE DE RONDE DU FORT GRIFFON, face au n°4, sur l'ensemble du stationnement en bataille, sur 20 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de la DIRECTION DE LA BIODIVERSITE ET DES ESPACES VERTS. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 08 JUL. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cédric VOIRIN

Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



